



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Annexes Catégories d'Âges

P
A
S
D
E
J
O
U
R
N
A
L
E
-
F
O
O
T
L
A
S
E
M
A
I
N
E
P
R
O
C
H
A
I
N
E



Egalement
Consultable
sur notre site
internet

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



INFORMATIONS IMPORTANTES !!!

A compter du **Mardi 02 Juin 2020 et jusqu'au 30 Juillet 2020**, le District restera fermé au Public (*Réception sur RDV ou Convocation*) mais joignable téléphoniquement comme suit :

Mardi / Jeudi / Vendredi
9H00 à 13H00 et de 13H45 à 16H45

Vous pouvez également nous adresser des mails aux adresses suivantes :

Secretariat@districtvaldemarne.fff.fr ou technique@districtvaldemarne.fff.fr
cda@districtvaldemarne.fff.fr

Le District, a décidé d'offrir **une boîte de 50 MASQUES** à tous les clubs (ayant des Salariés et/ou des Dirigeants présents au club pour la gestion administrative) pour les aider dans cette période de dé-confinement. Pour ceux, **qui ne sont pas encore venu les récupérer**, il est encore possible de le faire, il suffit de passer au Siège du District, soit le **Mardi 02 Juin, Mercredi 03 Juin ou Jeudi 4 Juin 2020 de 10h00 à 13h00**. Ils seront remis à la personne que vous aurez mandatée à l'entrée du District sur présentation d'un accord écrit à en-tête du club ou transmis par mail au préalable.

Retrouvez à l'intérieur du journal les BONS CONSEILS A AFFICHER AU CLUB, pour une reprise d'activité en sécurité

« ENGAGEMENTS CLUBS » SAISON 2020/2021

**vous ont été adressé par mail +
À l'intérieur du journal + site internet**

Merci d'envoyer vos documents

soit par mail ou par courrier,

pour éviter les doublons et la bonne gestion
de votre dossier.

Comment bien compléter votre dossier :

***IMPRIMER** la feuille des «Engagements Coupes», **COMPLETER** et **LA RETOURNER** avec le règlement correspondant au District du Val de Marne 131 boulevard des alliés 94500 Champigny/Marne. (soit par chèque, virement ou bien en la déposant à nos guichets pour les règlements en espèces)

*Joindre les fiches terrains lors de l'envoi de vos engagements :

FICHE TERRAINS « SAISON 2020 & 2021 » - **Annexe 1**

FICHE TERRAINS « FUTSAL » (Championnat et coupe) – **Annexe 2**

Attention !! Prendre connaissance de la note « INFORMATIONS » - **Annexe 3**

La date limite de dépôt pour l'ensemble de ces documents est fixée au 30 Juin 2020.

A titre indicatif, le 2ème relevé « COMPTE-CLUB » saison 2019/2020 sera consultable à partir du 16 Juin prochain sur FOOTCLUB et est **à régler au plus tard le 30 Juin 2020**

Calendriers 2020 & 2021

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques
(*alternances, composition de groupes, etc...*)
sont invités à nous adresser un mail

avant le 05 Juillet 2020 en précisant leurs desideratas.

Edition N°528 du Jeudi 11 Juin 2020

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.ff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2019/2020

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2020 & 2021**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.ff.fr

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2020/2021 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)

- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Jusqu'au 25 Juin 2020 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).

INFORMATIONS SANCTIONS MAI/JUIN 2020

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

-Inflige 10 matchs fermes de suspension, Motif : Menaces et intimidations verbales officiel

-Inflige 18 mois fermes de suspension, motif : Coups et blessures envers un dirigeant.

-Inflige 6 ans fermes de suspension, Motif : Coup à Officiel

-Inflige 8 mois fermes de suspension, motif : Intimidation verbale et physique (jet d'un verre d'eau) envers membre de la CDA

- Inflige 12 matchs fermes de suspension, motif : Propos insultants et injurieux pendant et après match d'un dirigeant envers officiel,

-Inflige 3 mois fermes de suspension, motif : Jouer sous l'identité d'un autre joueur

Une **diffusion mensuelle des sanctions** présent par la **Commission Départementale de Discipline** est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2019/2020

JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	16	23		

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,

- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

-prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués....). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

Engagements Coupes du Val-de-Marne

Saison 2020-2021



A retourner impérativement avant le 30 juin 2020

Ne pas oublier le règlement correspondant sinon le dossier ne sera pas pris en considération.

Nom du club :

N° d'affiliation :

Téléphone du correspondant :

Type de compétitions	Engagements Coupes	Nombre d'équipes engagées	Montant en € par équipe	Cout en €
Samedi après-midi	U14 VDM (Max. 1 équipe)		X 15,20 €	
	U14 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U14 District (Max. 1 équipe)			
	Séniors Entreprise (Max. 3 équipes)			
	U15 Féminines (Max. 4 équipes)			
	U18 Féminines (Max. 4 équipes)			
	Séniors Féminines (Max. 4 équipes)			
Dimanche matin	CDM (Max. 5 équipes)			
	Anciens (Max. 5 équipes)			
Dimanche après-midi	U16 VDM (Max. 1 équipe)			
	U16 Amitié (Max. 6 équipes)			
	U16 District (Max. 1 équipe)			
	U18 VDM (Max. 1 équipe)			
	U20 VDM (Max. 2 équipes)			
	Séniors VDM (Max. 1 équipe)			
	Séniors Comité (Max. 6 équipes)			
Futsal	Seniors Futsal (Max. 4 équipes)			

Cotisation obligatoire : **40,00 €**

TOTAL GENERAL : €

Date et signature du Président

Mode de règlement

- ☐ Chèque à l'ordre du **District du Val de Marne de Football**
- ☐ Virement bancaire (joindre une preuve d'exécution)
- IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906
- BIC : BREDFRPP
- ☐ Espèces (à l'accueil du district)

En cas de difficulté pour compléter le dossier, veuillez contacter le secrétariat au **01.55.96.11.00**



INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2020/2021



DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :

« le défraiement des arbitres par Virement » La mesure continue pour la saison 2020/2021

-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-

TOUS LES CLUBS AURONT UN PRELEVEMENT UNIQUE DE « 10 EUROS » POUR LA SAISON –Frais Bancaires-

Alternances clubs

Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.

Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.

Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des *Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)*

ATTENTION IMPORTANT :

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « ce Bureau » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

«Organisation/Membre du club» ou «Licences/Renouvellement» ou «Licences/Demande» ou

«Educateurs/Renouvellement» ou «Educateurs/ Demande»

Par ailleurs, nous demandons **à tous les clubs** de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (*Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités.*)

Cotisation

La cotisation est maintenue à **40 €** cette saison pour tous les Clubs Val de Marnais, *hormis ceux évoluant en critérium du Samedi Matin, après-midi et Lundi*, couvrant notamment la contribution au journal numérique et l'hébergement des adresses mails officielles.

Arbitrage

☞ Les licences Arbitres sont **saisies par les Clubs.**

-La ou les demande(s) arbitre(s) pré-imprimée(s) sont à télécharger sur le site de la LPIFF = <https://paris-idf.fff.fr/documents/?cid=289>

-L'Arbitre fournit à son Club une photo d'identité OBLIGATOIRE puis il remplit et signe la demande de licence en prenant soin de compléter toutes les rubriques afin d'éviter un refus

-Le Club scanne la demande de licence + la photo et les transmet à la Ligue via FOOTCLUBS pour validation

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE.

LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE

« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »

Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA (Questionnaire de renouvellement, dossier médical).

Foot-Reducit -Toutes Catégories :
U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs prochainement.

Formulaires à jour sur notre site internet

- ☞ 1 Demande de classification « match sensible »
- ☞ 1 Demande d'arbitre
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

Constitution des Calendriers *(nous utiliserons les fiches d'engagements de la LPIFF)*

Pour information : Dans la mesure du possible :

Les U18 et les U16 doivent jouer en alternance quelque soit le nombre d'équipes

Les U18 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 1.

Les U16 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 2.

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer obligatoirement le même jour que l'équipe Seniors 1 ou 2

Coupes du Val de Marne 2020/2021

Si vous souhaitez que votre club ne participe pas à une ou plusieurs Coupes Départementales Comité, Challenge Amitié, CDM & Anciens, Entreprise, il vous suffit de nous le signaler sur un courrier à en-tête du club en précisant bien l'équipe, la catégorie et la Coupe à laquelle vous ne désirez pas l'engager.

Rappel important : L'engagement des équipes « supérieures » est obligatoire

Mails-Rappel

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante :@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

Pour information :

Votre boîte mail officielle (....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans **FOOTCLUBS**, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**



N° Affiliation	Les informations inscrites sur cette feuille seront utilisées toute la saison En cas de changement en avertir immédiatement le District. Remplir uniquement les cases vous concernant de façon lisible- Merci
Nom du Club	

SENIORS	Horaire Officiel Championnat : 15H00 Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires :
Equipe ❶ - Division Terrain : (Nom et Adresse)..... Equipe ❷ - Division Terrain : (Nom et Adresse)..... Equipe ❸ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....	
<u>Terrain Coupe VDM Seniors</u> Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :	<u>Terrain Coupe VDM Amitié</u> Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :
U20	Horaire Officiel Coupe : 13H00 Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires :
<u>Terrain Coupe VDM U20 :</u> Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :	
U18	Horaire Officiel Championnat : 13H00 Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires :
Equipe ❶ - Division Terrain : (Nom et Adresse)..... Equipe ❷ - Division Terrain : (Nom et Adresse)..... Equipe ❸ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....	
<u>Terrain Coupe VDM U18</u> Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :	<u>Terrain Coupe Amitié U18</u> Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :
U16	Horaire Officiel Championnat : 13H00 Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires :
Equipe ❶ - Division Terrain : (Nom et Adresse)..... Equipe ❷ - Division Terrain : (Nom et Adresse)..... Equipe ❸ - Division Terrain : (Nom et Adresse)..... Equipe ❹ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....	
<u>Terrain Coupe VDM U16</u> Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :	<u>Terrain Coupe Amitié U16</u> Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :

U14	<u>Horaire Officiel Championnat :</u> 16H00
	Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires :
	Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires :
	Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires :

Equipe ❶- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ❷ Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ❸- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe❹- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe❺- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....

Terrain Coupe VDM U14

Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez : _____

Terrain Coupe Amitié U14

Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez : _____

CDM

Horaire Officiel Championnat : **09H30**

Equipe ❶- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ❷ Division	Terrain : (Nom et Adresse).....

Terrain Coupe VDM "CDM"

Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :

ANCIENS

Horaire Officiel Championnat : **09H30**

Equipe ❶- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ❷ Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
Equipe ❸- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....

Critérium + 45 ans	Terrain : (Nom et Adresse).....
--------------------------	---------------------------------

Critérium + 55 ans (Foot à 7).....	Terrain : (Nom et Adresse).....
------------------------------------	---------------------------------

Terrain Coupe VDM Anciens

Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez _____

Terrain Coupe VDM Anciens + 45 Ans

Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez : _____

FEMININES D1

Horaire Officiel Championnat : **16H00**

Equipe ❶- Division	Terrain : (Nom et Adresse).....
--------------------------	---------------------------------

Terrain Coupe VDM "Féminines »

Horaire officiel ? Oui ☐ Non ☐ → Si non précisez :

Observations :

.....

.....

FICHE A RETOURNER AVANT LE 30 JUIN 2020

En cas de non retour de cette fiche, aucune désignation d'Arbitre ne sera effectuée



DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

131, Bld des Alliés 94500 - Champsigny sur Marne

site internet : <http://districtvaldemarne.fff.fr>

SAISON 2020/2021

**A RETOURNER
AU DISTRICT**

Fiche Terrains

CHAMPIONNAT & COUPES

FUTSAL

(A compléter impérativement si vous avez une équipe FUTSAL)

NOM du CLUB:

N° Affiliation :

NOM DU CORRESPONDANT FUTSAL :

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

Tél. :

EQUIPE 1 : DIVISION

Nom de la salle pour le championnat :

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours :Début de la rencontre :H.....

EQUIPE 2 : DIVISION

Nom de la salle pour le championnat :

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours :Début de la rencontre :H.....

EQUIPE 3 : DIVISION

Nom de la salle pour le championnat :

Adresse :

N°.....RUE.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours :Début de la rencontre :H.....

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN 2020

EN CAS DE DIFFICULTE POUR REMPLIR CETTE FEUILLE

CONTACTER LE SECRETARIAT ADMINISTRATIF AU 01.55.96.11.00

(Joindre obligatoirement l'attestation des postes de Gymnases)



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2019 /2020

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2020)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE | | | | |

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT | | | | |

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL | | | | |

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE

Aménagements pour accéder aux installations sportives



Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations.



Fermeture des bancs de touche.



Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne.



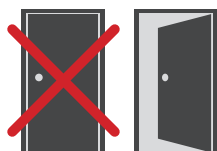
Règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires.



Condamnation temporaire de l'accès aux vestiaires et aux douches.



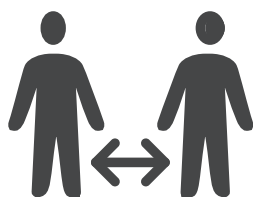
Mise à disposition de produits de nettoyage des mains.



Maintien des portes des locaux ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur.



Nettoyage et désinfection des locaux au moins une fois par jour.



Respect des règles de distanciation pour les encadrants utilisant des espaces de travail en intérieur.



Poubelles sans couvercle et espaces de lavage du matériel sportif utilisé à disposition près des terrains.

Activités de reprise proposées des enfants aux adultes

Pour un groupe de dix joueurs maximum, encadrement
compris, en terrain extérieur uniquement (terrain à 11, 8 ou 5).



Activités
individuelles
sans ballon



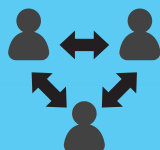
Parcours
de coordination
motrice.



Circuit training
éducatif de renforcement
musculaire.



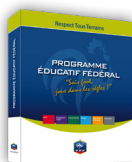
Atelier d'Air football
(travail des gestes
à vide, visualisation).



Activités individuelles au
sein d'un groupe, sans ballon
et sans collaboration



Jeux pré-sportifs
(jeux en miroir,
1-2-3 Soleil, etc.).



Ateliers du Programme
éducatif fédéral.



Biathlon technique
(quiz et parcours).



Enchaînements de mouvements rythmés
par la musique et inspirés du football.



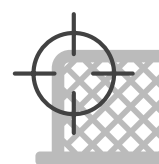
Activités individuelles avec un ballon
personnalisé (*Mon ballon*) ou activités avec
passage du ballon possible entre deux joueurs



Exercices techniques
(parcours, jonglerie).



Ateliers de passes
(avec un mur,
une planche de rebond
ou un autre joueur).

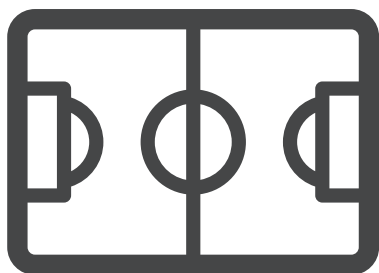


Ateliers de tirs
de précision
(but, bêche cible).

Recommandations pour l'organisation de la pratique

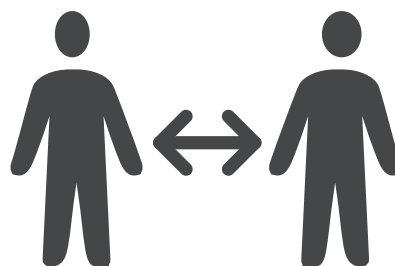


Un espace de pratique large



- > 40 m x 20 m ou 30 m x 30 m (sans ballon) ;
- > 50 m x 30 m (école de football avec ballon) ;
- > 60 m x 50 m (à partir des U14, avec ballon).

Application des gestes barrières et de la distanciation sociale



- > 2 m entre l'intervenant et le groupe ;
- > 5 m (marche) ou 10 m (course) entre les joueurs en mouvement ;
- > Au moins 4 m² d'espace individuel à l'arrêt et lors des temps de repos ;
- > Au moins 2 m entre deux joueurs lors des courses latérales (matérialisation de couloirs).



Port du masque obligatoire pour l'intervenant.



Utilisation d'une gourde personnelle.



Matériel pédagogique manipulé seulement par l'éducateur.



Numérotation individuelle du ballon (identification et personnalisation).



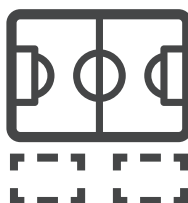
Désinfection du ballon et du matériel systématique.



Prévoir une personne « garante du protocole sanitaire » (GPS) qui veille au respect des principes généraux et à la bonne conduite de la séance.



Créneaux de pratique espacés de 30 minutes minimum entre chaque groupe afin de permettre le nettoyage du matériel et de réguler les flux.



Zones d'attente pour les pratiquants matérialisées à proximité du terrain avant la participation à une séance.

Les bons comportements à adopter pour la reprise dans votre club



Avant la séance
Arrivée au stade



1. Je m'inscris auprès de mon entraîneur.



2. Je ne viens pas en covoiturage.



3. J'arrive en tenue d'entraînement et avec ma gourde remplie.



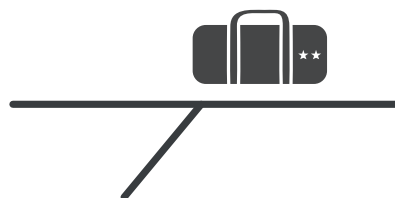
4. Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.



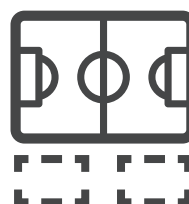
5. Je salue mes coéquipiers, mon entraîneur et mes dirigeants dans le respect des gestes barrière (pas de poignée de mains, bise ou *check*).



6. Je me nettoie les mains.



7. Je laisse mon sac en bord de terrain.



8. Je patiente dans les zones d'attente matérialisées à proximité du terrain.



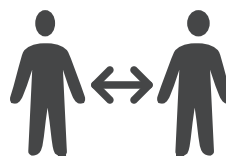
Pendant la séance



J'ai un ballon, une gourde et une chasuble individuelle.



Je ne crache pas



Je respecte la distanciation sociale :

- au moins 2 m avec l'entraîneur ;
- au moins 4 m² à l'arrêt, 2 m lors des courses latérales, 5 m en marchant, 10 m en mouvement avec mes coéquipiers.



Départ du stade
Après la séance



Je me nettoie les mains.



Je respecte les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés.



Je ne repars pas en covoiturage.



ou



Je nettoie ma tenue de sport dès mon retour à la maison :

- lavage à 60°C puis, lorsque c'est possible, séchage au sèche-linge ;
- sinon, lavage à 30°C puis, une fois séchée, la laisser trois jours dans un sac fermé.

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU JEUDI 04 JUIN 2020

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membre : MM. GRESSIEN Georges,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mmes GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie, et MM. FETOUS Lakhdar, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, KUNTZMAN Michel, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

F.M.I. : à compter de JANVIER 2020 dans les catégories suivantes :

***CRITERIUMS** : «U10 - U11 et U12 - U13 »,

***CRITERIUM** : Claude LACHICHE «U12 - U13 »,

***CRITERIUM** : AVENIR « U10 - U11 ».

1ère : non-utilisation : un RAPPEL,

2ème : non-utilisation : une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.).

1°) - Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres, Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre) UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Tél : 01.55.96.11.00 - (Technique : DRISS 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42).

3°) - Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : Report d'une rencontre - Responsable Monsieur.....club x. Licence n°..... A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

DIVERS

CHEVILLY LA RUE ELAN

Courrier du 10/03/2020 :

Plateaux U7 neutralisé suite au Covid-19.

CRETEIL LUSITANOS F. US

Courrier du 04/03/2020 et du 09/03/2020 :

Plateaux U9 neutralisé suite au Covid-19.

Critérium Avenir U11 neutralisé suite au Covid-19.

ENT. S. D/ JEUNES DU STADE

Courrier du 12/03/2020 :

Plateaux U9 neutralisé suite au Covid-19.

PARIS F.C.

Courrier du 12/03/2020 :

Challenge Régional U11 neutralisé suite au Covid-19.

SUCY F.C./VILLENEUVE ABLON U.S. AV Poule C (U11) du 28/03/2020

Courrier du club : SUCY F.C. du 02/03/2020 :

Rencontres neutralisées suite au Covid-19.

U. S. IVRY FOOTBALL

Courrier du 09/03/2020 :

Plateaux U9 neutralisé suite au Covid-19.

VILLEJUIF U.S.

Courrier du 10/03/2020 :

Challenge Régional U11 neutralisé suite au Covid-19.

U8 - U9

CHARENTON C.A.P.

La commission, après vérification de toutes les amendes de tous les clubs, a corrigé le Challenge Clubs du CHARENTON C.A.P.

PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.

Courrier du 06/03/2020 :

Pris note, après vérification, le Challenge Clubs est corrigé.

U12 - U13

ST MANDE F.C.

Courrier du 10/03/2020 :

La commission maintient l'amende et vous précise de faire des feuilles papier quand la F.M.I ne fonctionne pas. Si un joueur est blessé, ou un accident quelconque, s'il n'est pas sur une feuille de rencontre, tous les risques encourus par votre club, président en particulier : c'est ce que nous voulons éviter. Pour cela, il est **impératif de faire une feuille de rencontre jouée ou non- jouée en cas de problème F.M.I (comme pour le foot à 11).**

SAISON : 2019 - 2020

CHALLENGE CLUBS

(SITUATION AU 15/03/2020)

<i>Clubs</i>	Points acquis	Total des points perdus Réunion ECF	Total des points perdus plateaux U6/U7	Total des points perdus plateaux U8/U9	Total des points perdus critérium U10/U11	Total des points perdus critérium U12/U13	Total des points perdus challenge GB/FB	Total des points perdus Challenge HG/JM	Total des points nouvelles pratiques	Total des points perdus coupe VDM FUTSAL	Solde
A. S. ULTRA MARINE	60	1	0	0	2	2	0	2	0	0	53
ALFORTVILLE US	60	1	0	0	0	0	2	0	0	0	57
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	3	0	1	2	0	0	0	0	0	54
ASOMBA	60	0	0	1	6	0	2	4	0	0	47
ASPTT VILLECRESNES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	0	4	2	4	0	0	50
BOISSY F.C.	60	0	0	1	0	0	0	2	0	0	57
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	1	0	2	2	0	2	0	0	53
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	1	0	1	2	4	0	4	0	0	48
CAMILLIENNE SP. 12EME	60	0	0	1	2	0	0	0	0	0	57
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CENTRE FORMATION F. PARIS	60	3	0	0	2	0	0	2	0	0	53
CHAMPIGNY F.C. 94	60	2	2	2	2	0	0	2	0	0	50
CHANTIERS PARIS U.A.	60	0	0	0	2	2	0	2	0	0	54
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	3	2	2	0	0	0	2	0	0	51
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	1	1	2	6	2	2	0	0	46
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	4	0	0	0	0	0	56

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	0	1	0	2	4	0	0	0	0	53
ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	2	0	0	0	0	58
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	3	0	2	2	8	0	0	0	0	45
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	0	0	4	4	4	0	0	48
FRESNES A.A.S.	60	3	2	2	6	2	2	2	0	0	41
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	0	0	4	0	0	2	0	0	54
GENTILLY U.S.	60	1	0	0	0	0	0	0	0	0	59
GOBELINS F.C.	60	0	2	0	0	2	0	0	0	0	56
HAY LES ROSES C.A.	60	3	0	1	0	0	0	2	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	2	1	0	2	2	2	0	0	0	51
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	2	0	2	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	1	0	2	0	2	0	0	55
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	3	0	2	4	6	0	4	0	0	41
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	2	2	0	0	0	0	56
MINIS AND MAXIS	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
NOISEAU STE S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
O. CLUB D'IVRY	60	0	0	0	0	6	2	4	0	0	48
OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	0	59
PARIS F.C.	60	1	0	4	0	0	0	0	0	0	55
PARIS UNIVERSITE CLUB	60	1	0	2	2	6	2	2	0	0	45
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PRODIJEDUC ACADEMIE F.C	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
R.C. PARIS 10	60	1	0	1	0	0	0	2	0	0	56
RUNGIS U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
SANTENY SP.L.	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
SPORTING FOOTBALL DE CHENNEVIERES	60	1	0	1	2	0	0	2	0	0	54
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	4	0	0	0	0	0	56
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	0	0	0	6	2	2	2	0	0	48
SUCY F.C.	60	0	1	1	2	0	0	0	0	0	56
THIAIS F.C.	60	0	0	5	4	2	0	0	0	0	49
U. FOOTBALL CRETEIL	60	2	0	0	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	56
UJA MACCABI PARIS METROPOLE	60	0	2	0	0	2	0	0	0	0	56
VAL DE FONTENAY AS	60	3	0	0	2	2	0	2	0	0	51

VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
VILLEJUIF U.S.	60	2	0	0	6	2	0	0	0	0	50
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	3	2	0	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	60	3	0	4	4	0	0	4	0	0	45
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	2	0	1	0	0	0	0	0	0	57
VINCENNOIS C.O.	60	1	0	0	2	0	0	0	0	0	57
VITRY C.A.	60	0	0	0	0	0	0	4	0	0	56
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge	15,00 €
Forfait non-avisé, Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge	30,00 €
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge	120,00
Forfait non-avisé Challenge REGIONAL, Festival U13 et challenge	120,00
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (défi Foot interclubs..),	100,00
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

ANNEXES

